



IBET® 2020 - FOCUS SECTEUR COMMERCE NON ALIMENTAIRE

IBET® COMMERCE NON
ALIMENTAIRE 2020

0,60

ALERTE

Baisse de 2 points par
rapport à 2019

COÛT MOYEN ANNUEL DU MAL ÊTRE
AU TRAVAIL PAR SALARIÉ ET PAR AN

21 200€

en baisse par rapport à 2019 dont 15 900€ de maîtrisables

Le commerce de détail non alimentaire consiste en l'achat de produits neufs ou d'occasion destinés à être vendus à des particuliers. Cette activité se fait en magasin, sur des marchés ou également par internet. Les produits ne sont pas transformés avant d'être revendus.

l'IBET® révèle un coût global du désengagement réciproque employés/salariés et de la non-disponibilité (arrêts de travail de santé), de **21 200 €** par an et par salarié, un montant décroissant d'environ -3 077€ par rapport à 2019 en données comparables.

Sur ces 21 200 €, 75% (soit **15 900 €**) sont des coûts maîtrisables pour atteindre le niveau haut de « bonne pratique » de l'IBET® (0,90) des entreprises qui décident d'agir sur la SQVT (Santé & Qualité de Vie au Travail).

Il peut être identifié au sein de ce secteur un groupe des « commerces à manutention réduite » pour lesquels il ressort un indice de sinistralité très faible, ce qui s'explique par le caractère justement réduit de la manutention. A l'opposé, les « commerces de détail en bricolage, électroménager, grands magasins » connaît une sinistralité quintuple du groupe précédent.

La sinistralité ne représente que 31% de la non disponibilité.

L'essentiel de ce secteur se situe sur la forte intensité des mouvements de main d'œuvre qui sont les plus élevés de toute l'activité salariée nationale.

La notion de fidélisation y est absente compte tenu de la faible compétence recherchée et des salaires au plus bas niveau qui n'incitent pas les salariés à rester engagés.

L'ensemble du système de performance est à revoir, le problème se situant davantage sur la QVT que sur la santé au travail.